

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL192

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 10

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« faits, »,

le mot :

« violences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.